

# Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle polyvalente de Montagrier, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi dix-sept juin par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 18  
 Nombre de votants : 20

Abstention : -  
 Pour : 20  
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 30 juin 2021					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel		x		
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise		x	Jean-Claude JUGE	
DEGLANE	Christine		x		
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne		x	Francis LAFAYE	
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick				
LAMONERIE	Bruno		x		
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre	x			
RAYNAUD	Michel				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard		x		
SEDAN	Annie		x		
		18	8	2	0

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU

Objet : Convention ATD 24 pour un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du SCoT Périgord Vert 2022-2023.

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063011-DE  
 Regu le 05/07/2021

**Objet : Convention ATD 24 pour un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du SCoT Périgord Vert 2022-2023.**

Le Président indique que le conventionnement avec l'ATD et le CAUE établi en septembre 2017 était prévu pour une durée de quatre années. Il prévoyait notamment dans le cadre de l'élaboration du SCoT :

- L'assistance du CAUE sur une mission biodiversité
- L'assistance de l'ATD sur une mission d'aide à l'élaboration du SCoT par la mise à disposition et la construction d'outils spécifiques : système d'informations géographiques périgéo, aide à l'élaboration de cartographies, modules grands publics (ex : questionnaire et extraction), modules spécifiques à la demande (thématiques paysage, économique, rencontres publiques), élaboration d'indicateurs de suivi du SCoT.



La mission d'assistance du CAUE va prendre fin cette année, mais celle de l'ATD perdure, il reste en effet à définir les indicateurs d'évaluation du SCoT (travail qui sera réalisé une fois le DOO approuvé) et le périgéo perdure.

Il convient donc de renouveler la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour une durée de deux ans. L'ancienne convention sera dénoncée pour prendre fin au 31 décembre de cette année.

Le coût annuel de la convention est divisé par deux dans la mesure où le CAUE termine sa mission cette année. Il sera donc de 10 980 euros TTC annuel.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de :

- Approuver cette convention 2022-2023 et autoriser le Président à la signer ;
- Dénoncer la convention actuelle au 31 décembre de cette année.

Le Président,  
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063011-DE  
Regu le 05/07/2021